



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
de la Haute-Saône**

Arrêté du 29 septembre 2023

Abrogeant l'arrêté n° 70-2023-06-30-00014 du 30 juin 2023
et portant règlement départemental relatif à l'incinération des végétaux et à la protection des forêts
et des espaces naturels, contre les risques d'incendies sur la Haute-Saône

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

- VU** le Code forestier, articles L 131-1 et suivants, R. 131-2 et suivants ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, et L. 2215-1 ;
- VU** le Code de l'environnement, articles L. 220-1 et suivants ;
- VU** le Code pénal notamment les articles 131-13, 223-7, 322-5, 322-15, 322-17 et 322-18 ;
- VU** le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 251-3, L. 251-14 et D. 615-47 ;
- VU** la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation administrative et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;
- VU** le décret n° 2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du Code de la santé publique et notamment son article 7 ;
- VU** le décret du 7 octobre 2021 portant nomination du préfet de la Haute-Saône, Monsieur Michel Vilbois ;
- VU** la circulaire du 18 novembre 2011, complétée le 11 février 2014, relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 18 décembre 1987 modifié instituant le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et l'article 84 de ce règlement ;
- VU** l'arrêté du 17 mars 2023 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité et de la conditionnalité sociale en métropole à compter de la campagne 2023 ;
- VU** l'arrêté n° 70-2023-06-30-00014 du 30 juin 2023 portant règlement départemental relatif à l'incinération des végétaux et à la protection des forêts et des espaces naturels, contre les risques d'incendies sur la Haute-Saône ;
- VU** l'arrêté préfectoral ARS-N° 2014 169-00-10 du 18 juin 2014 relatif à la lutte contre l'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*) dans le département de la Haute-Saône ;

Préfecture de la Haute-Saône
BP 429 – 70 013 VESOUL Cedex
tél : 03 84 77 70 00 – méil : prefecture@haute-saone.gouv.fr
Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>